

Notre parti serait-il d'accord de soutenir la proposition d'exclure les véhicules anciens de plus de 30 ans et immatriculés en plaque O, de la réglementation des zones à faible émission ?

Réponse d'Ecolo

Notre pays n'a pas vraiment bonne réputation pour ce qui est de la qualité de son air. Nos enfants en sont les premières victimes car ils sont particulièrement vulnérables à l'impact de la qualité de l'air sur leur santé. Des études montrent un risque accru de cancers, de maladies cardiaques et vasculaires, d'asthme et de problèmes de concentration du fait qu'ils respirent un air pollué. En Belgique, chaque année, plus de 12 000 personnes perdent la vie prématurément suite à la pollution de l'air. Si certains polluants comme les substances acidifiantes - et surtout le soufre – sont en diminution, les pollutions de fond par les particules fines ou l'ozone ne diminuent pas.

Il est donc tout à fait normal et opportun que les représentants politiques s'attaquent à faire diminuer les émissions polluantes.

Les zones de basses émissions sont aujourd'hui basées sur les normes Euro, ce qui impacte fortement les ancêtres d'où l'exception prévue.

Cependant, les règles actuelles des zones de basses émissions devront, selon nous, être revues pour être plus efficaces.

Même si les ancêtres roulent peu, leur présence dans une zone de basses émissions peut apparaître comme un message contradictoire à la population.

Nous pensons également qu'il est possible d'envisager des mesures spécifiques pour les "ancêtres", vu leur usage tout à fait particulier, et peut-être de faire évoluer le concept de zones de basses émissions non pas seulement sur base des normes Euro mais sur l'impact global des véhicules, y compris des kilomètres parcourus. Il faudra alors étudier comment considérer les 'ancêtres'.